



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction de l'Urbanisme
Tel : 04.90.38.55.04
Mail : urbanisme@islesurlasorgue.fr

Le Premier Adjoint,

A

Madame PROUTEAU Marina
107 Boulevard Courtet
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Affaire suivie par : Chloé CUARTERO
Dossier : PC0840542500026M01
Demandeur : PROUTEAU Marina
Déposé le : 06/11/2025
Travaux : 107 boulevard courtet 84800 isle sur la sorgue

OBJET : Votre demande de Permis de Construire modificatif

Madame,

Pour faire suite à votre demande de permis de construire modificatif enregistrée dans mes services sous les références portées dans le cadre ci-dessus, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli votre arrêté accompagné des documents ayant servi à son instruction.

J'attire votre attention sur le contenu de l'arrêté ci-joint et de ses annexes où sont formulées diverses prescriptions.

J'attire également votre attention sur l'obligation de déclarer ce l'évolution du projet sur votre compte fiscal : Impôt.gouv.fr / gérer mes bien (procédure décrite ci-après).

La Direction de l'Urbanisme et moi-même restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugerez utiles d'obtenir sur ce dossier.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations

L'ISLE SUR LA SORGUE Le 20 JAN. 2026

Le Premier Adjoint



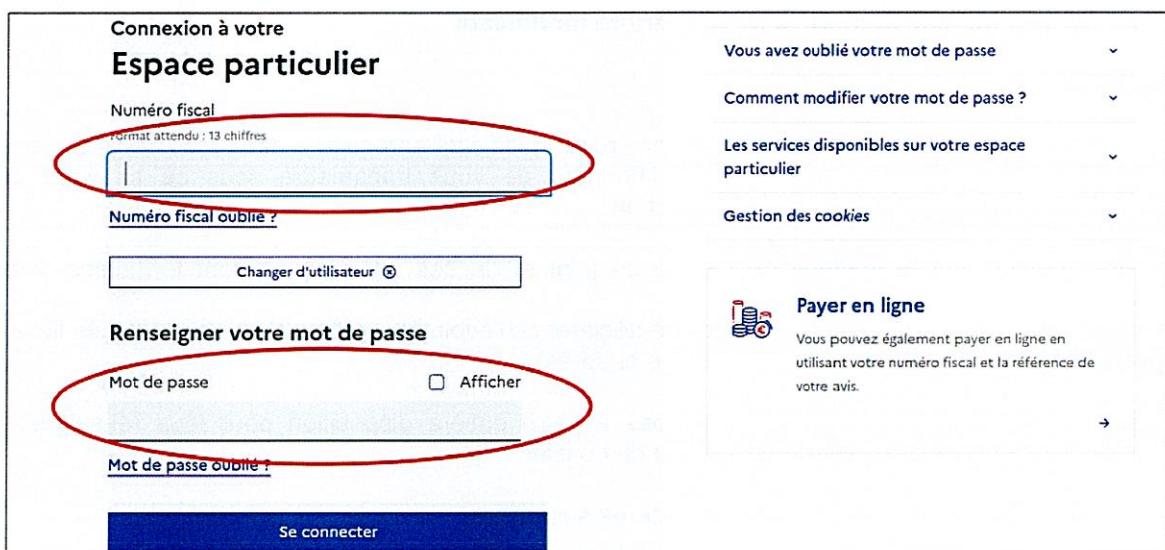
Denis SERRE

Pour déclarer un bien immobilier aux services fiscaux

Connectez-vous sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) puis cliquez sur « connexion à l'espace particulier » en haut à droite de l'écran.



Saisissez votre identifiant puis votre mot de passe.

A screenshot of the 'Connexion à votre Espace particulier' (Connection to your Private Space) page. It features a form with fields for 'Numéro fiscal' (Number of tax code) and 'Mot de passe' (Password). Both of these fields are highlighted with red circles. To the right of the form, there are dropdown menus for 'Vous avez oublié votre mot de passe' (You forgot your password), 'Comment modifier votre mot de passe ?' (How to change your password?), 'Les services disponibles sur votre espace particulier' (The services available on your private space), and 'Gestion des cookies' (Cookie management). Below the form, there is a 'Payer en ligne' (Pay online) section with a link to 'Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis.' (You can also pay online using your tax code and the reference of your notice).

Un code d'accès vous est alors transmis. Après saisie de ce code d'accès vous arrivez sur la page ci-dessous. Cliquez sur l'onglet « Biens immobiliers. ».

A screenshot of the 'Mon espace particulier' (My Private Space) dashboard. At the top, there is a navigation bar with links for 'Tableau de bord', 'Prélèvement à la source', 'Paiements', 'Documents', 'Biens immobiliers' (highlighted with a red circle), 'Déclarer', and 'Autres services'. Below the navigation, there is a section titled 'CORRIGER EN LIGNE LA DÉCLARATION DE REVENUS' (Correct online the declaration of revenues) with a 'Accéder à la correction en ligne' (Access to online correction) button. There is also a 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL' (Withholding at source: your current rate) section. At the bottom, there are buttons for 'À quoi servent mes impôts ?' (What are my taxes for?) and 'Payer en ligne mes impôts' (Pay my taxes online).

Si votre construction ou votre aménagement a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme cliquez sur « Renseignements attendus ».

MES BIENS

Filtrer les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)

1 déclaration attendue

Détaller les biens



Maison
L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)

L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)

Renseignements fonciers attendus

Déclaration d'occupation Consulter Renseigner Consulter

Vous arrivez alors sur la page ci-dessous. Cliquez sur « Commencer » en bas de l'écran puis répondez aux différentes questions qui vous sont posées.

N° DE PERMIS : XX 084 054 XXXXX LIEU DIT

Introduction Propriétaire Nature des travaux Date d'achèvement Récapitulatif

Les champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires

Le permis XX 084 054 XXXXX accordé le 01/01/20XX concerne un bien dont vous êtes le propriétaire connu de l'administration fiscale.

Cette demande d'information vise à :

- confirmer que vous êtes bien à l'origine de la demande du permis ;
- indiquer la nature et la durée prévisionnelle des travaux.

Documents utiles

Moyens de contact

Aucun document n'est nécessaire

Vérifiez avant ou après votre réponse à la demande d'information que vos numéros de téléphone et adresse électronique sont à jour dans la rubrique «Mon Profil».

En savoir plus sur le traitement de mes données

Retour à l'accueil Commencer

A l'issue de la liste de questions cliquez sur « Validez » afin que votre déclaration soit prise en compte.



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : PC0840542500026M01		
Demande du :	06/11/2025 - affichée en Mairie le : 10/11/2025	Destination : Habitation
Par :	PROUTEAU Marina	
Demeurant à :	107 Boulevard Courtet 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	SP créée : 46 m ²
Pour des travaux de :	Ajout de deux ouvertures sur la façade Nord de l'habitation.	
Sur un terrain sis :	107 boulevard courtet 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE - Cadastré : CN-0612, CN-0611, CN-0702, CN-0613	

Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE

Vu la demande de permis de construire modificatif susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date 23/05/2013 révisé et approuvé le 28/02/2017, modifié et révisé le 16/02/2021, modifié le 19/05/2025.

Vu le permis de construire initial en date du 16 juin 2025,

Vu le règlement de la zone UC du PLU en vigueur,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : le permis de construire modificatif est accordé pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Les nouveaux plans ci-annexés annulent et remplacent ceux du permis d'origine susvisé. Les prescriptions contenues dans l'autorisation initiale demeurent inchangées de même que la durée de validité de l'autorisation initiale qui est fixée à trois ans à compter du 16 juin 2025.

Décision exécutoire le

27 JAN. 2026

L'ISLE SUR LA SORGUE, le

20 JAN 2026

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint,



Denis SERRE.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R-424-12 du Code de l'Urbanisme.

Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée *sans préjudice du droit des tiers* (notamment obligations *contractuelles* ; *servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.
 - **DUREE DE VALIDITE** : Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de **trois** ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité. (
 - **AFFICHAGE** : Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.
 - **DELAIS ET VOIES DE RE COURS** : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **UN MOIS** à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).
 - **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.
-